

# RAPPORT D'ESSAIS BO19A2086MG a

**Ficelle polyester blanche 12/2019**

Migration Globale (☐)


## CLIENT :

Corderies Tournonaises  
ZA 490 Chemin de la Plaine  
07130 SOYONS

A l'attention de Madame ATAMNA et Monsieur COUCHON

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'autorisation écrite du laboratoire. Il comporte 3 pages (pas d'annexes)

## 1. Identification des échantillons

Référence Laboratoire	Références client	Date de réception
BO19A2086	<p>Ficelle polyester blanche 12/2019</p> 	23/12/2019

Date de début d'analyse : 06/01/2020

## 2. Documents de référence

- Norme NF EN 1186, parties 1 et 3
- Règlement européen n°1935 paru le 27/10/2004
- Règlement européen n°10/2011 paru le 14 janvier 2011 et ses amendements.

## 3. Méthodologie

### Migration dans les simulants aqueux

Des éprouvettes sont mises en contact avec le simulant aqueux. A la fin de cette période de contact, le simulant est recueilli. La migration globale des substances non volatiles de l'échantillon est déterminée par la détermination de la masse de résidu non volatil après évaporation du simulant.

## 4. Conditions d'essai


	Produits avec lequel l'emballage est en contact	Type de simulant			Type de contact	Temps de contact et température des essais
		Ethanol	Acide	Gras		
<b>Ficelle polyester blanche 12/2019</b>	Produit aqueux (Toute condition de contact à une température supérieure à 40°C)	X Ethanol 10%	/	/	Méthode par immersion	4 heures à 100°C

Alcool : alcool éthylique en solution aqueuse

Acide : acide acétique 3% en solution aqueuse

Gras : huile d'olive.

## 5. Résultats

Référence	Simulant	Observations des éprouvettes	Observations du liquide simulateur	Valeurs individuelles (mg/dm <sup>2</sup> ) <sup>(1)</sup>	Valeur moyenne (mg/dm <sup>2</sup> )
<b>Ficelle polyester blanche 12/2019</b>	Ethanol 10%	Aucune modification apparente	limpide	4.0 3.3 3.9	<b>3.7</b> 

(1) Volume de simulant = 100 ml, surface de contact estimée à 1dm<sup>2</sup>

Rappel des limites maximales autorisées (règlement 2011/10 et norme NF1186-1\*):

Pour les simulants aqueux:

Pour les simulants gras:

10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 2 mg/dm<sup>2</sup>      10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 3 mg/dm<sup>2</sup>

60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg      60 mg/kg avec un écart analytique de 20 mg/kg

(\*) Le Laboratoire s'appuie sur les limites maximales autorisées indiquées dans la législation en vigueur pour donner un avis sur les résultats obtenus sur les échantillons soumis à analyse. Les incertitudes de mesure du Laboratoire (associées au résultat) ne sont pas prises en compte pour conclure sur le respect des limites réglementaires.

## 6. Avis sur le respect des limites réglementaires

Dans les conditions d'essais, pour les échantillons soumis à analyse (**Ficelle polyester blanche 12/2019**), les valeurs de migration globale dans le simulant aqueux alcoolisé (jusqu'à 10°), non acide et non gras (simulant A du règlement 2011/10) sont inférieures à la limite fixée par la législation en vigueur.

Remarque : le matériau doit être conforme aux exigences de composition définies aux chapitres II et III du règlement 2011/10 modifié.

Bourg en Bresse, le 10 Janvier 2020



A.PERRIN

Responsable Unité Physico-Chimie Emballages

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux objets soumis à l'essai.

"Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole 